

REVOLUTIONS

2020

12^{ème} Congrès F.E.E.T.S.

PRÉCARISATION

MARCHANDISATION

ACCAPAREMENT DES RICHESSES
SPECULATION
DIVIDENDES
FINANCE
CACHÉE



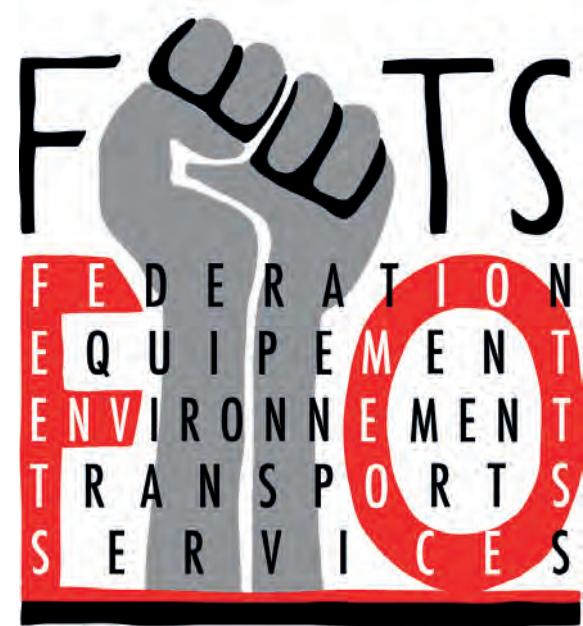
FONCTION
PUBLIQUE

FO

Fédération Équipement Environnement Transports Services

F.E.E.T.S.





RESOLUTION FONCTION PUBLIQUE

Durant ces 3 années de violence inédite contre la Fonction Publique, le congrès prend acte et se félicite des nombreux combats conduits depuis 2017 par la FEETS-FO, ses syndicats nationaux et ses cartels locaux. Dans un contexte destructeur, les petites victoires d'hier en appellent de grandes demain. Sans oublier ce qui est moins quantifiable : ce que l'on a réussi à retarder, dévier, empêcher !

I- Pour la défense du service public républicain dans les domaines de L'Équipement, de l'Environnement et des Transports

Depuis 2006, la Loi Organique des Lois de Finances, la Révision Générale des Politiques Publiques, la Modernisation de l'Action Publique, la réforme territoriale jusqu'à « Action Publique 2022 », FORCE OUVRIERE n'a cessé de porter sa vision et ses alertes pour la défense du service public, au sein d'une république indivisible, laïque, démocratique et sociale (art 1 de la constitution). Nos constats, analyses et revendications se trouvent confortées au vu des enseignements issus de la crise sanitaire COVID-19.

La FEETS-FO, première organisation syndicale au sein des services du pôle ministériel Ecologie/Transports/Logement/Mer et des Directions Départementales Interministérielles avec les autres fédérations FO concernées, présente par ses syndicats nationaux au sein des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, défend un État garant d'un accès au service public égalitaire partout et pour tous.

Le congrès exige dans ce cadre :

- l'arrêt des réorganisations « budgétaires » et des suppressions d'effectifs des services de nos ministères;
- le renforcement du service public de l'environnement, de l'aménagement, du logement, des transports, de la mer, de l'agriculture à travers des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics dotés aussi bien en moyens qu'en personnels, et non soumis à l'arbitraire préfectoral ou au dépeçage décentralisateur, avec notamment :
 - le maintien des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) en tant que directions de plein exercice par le maintien des secrétariats généraux, et le renforcement des chaînes ministérielles « métiers » et de gestion des personnels ;
 - la défense des directions régionales – DREAL, DEAL, DIRM, DRAAF, DM, Directions Régionales d'Île-de-France - en tant que directions ministérielles (en s'opposant au transfert de leur Secrétariat Général en préfecture), la stabilisation de leur organisation, sans les opposer aux DDT(M) pour justifier de coupes sombres dans les effectifs ;
 - la sortie de la situation financière dégradée de l'ensemble des établissements existants au travers des dotations ministérielles (Météo France, Céréma, VNF, IGN, OFB, ONF,...), et l'arrêt des restructurations et le maintien de leurs implantations territoriales actuelles ;
 - le maintien des Directions interdépartementales des Routes (DIR) en tant que services déconcentrés du ministère du transport, leur redonner les moyens de fonctionner et d'assurer la sécurité de leurs agents et de stopper les réorganisations en cascade ;
 - La préservation du statut de la DGAC (unie dans la Fonction publique d'État) et de son budget annexe ;
 - l'arrêt des restructurations incessantes en administration centrale ;
- la préparation de l'avenir en développant la recherche et l'expertise au sein de nos ministères ;
- un réinvestissement dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux, aménagement du territoire, climat...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises ;
- la restauration de l'ensemble des leviers mobilisables par les services de l'État : intervention, régulation, contrôle et partenariat ;

- une réhabilitation des capacités techniques et d'ingénieries pour maintenir des capacités d'interventions que l'on ne retrouve pas notamment dans l'ANCT nouvellement créée ;
- un plan massif de recrutements sur les corps ministériels, outils privilégiés de déclinaison des politiques publiques, pour répondre aux enjeux actuels et à venir et contribuer à la lutte contre la précarisation de la jeunesse ;
- le maintien d'écoles ministérielles de formation de haut niveau (qualifiante et de qualité), l'aménagement de parcours professionnels riches et attractifs pour passer du discours aux actes en matière de fluidité des parcours professionnels des agents des ministères vers l'ensemble des lieux de mise en œuvre des politiques (en tant qu'émissaires) ;
- d'endiguer le développement de la précarisation de l'emploi public sous-tendue par la loi de « transformation de la Fonction Publique », et résorber la précarité des personnels qui sont aujourd'hui contractuels en CDD ou en CDI par l'organisation de concours de déprécarisation. ;
- l'arrêt de tout projet d'externalisation ou de privatisation, notamment :
 - de la sécurité des navires ;
 - des missions des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- l'arrêt du transfert de missions, notamment dans les secteurs de l'urbanisme, de l'environnement, de la route, du maritime ou de l'agriculture ;

Le congrès dénonce le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 qui transfère l'autorité ministérielle des DDI du 1^{er} ministre au ministre de l'intérieur et s'engage continuer de défendre les DDI et leurs agents dans ce nouveau contexte.

II- Pour la défense des agents, de leurs statuts, des carrières et rémunérations, ainsi que de leurs conditions de travail

Le congrès dénonce l'érosion continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et exige la revalorisation de la valeur du point d'indice, dont nous dénonçons l'évolution insignifiante depuis 10 ans.

Le congrès soutient la revendication de la FGF-FO sur l'augmentation de 8% de la valeur du point, l'attribution immédiate de 50 points d'indice supplémentaires et l'intégration de l'ensemble des primes dans la rémunération indiciaire.

Le congrès dénonce l'ensemble des actions conduites par les gouvernements successifs allant dans le sens de banalisation des statuts particuliers (PPCR), de la fusion de corps, de l'individualisation des rémunérations (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) tout en paupérisant la fonction publique, de l'application d'outils du privé, du renforcement de la « DRH de l'État » pour arriver via la loi du 6 août 2019 à la tentative de casse du statut général, à la promotion de la précarité et à l'attaque contre les droits et les instances.

Le congrès appelle à l'abrogation de la loi de « transformation » de la Fonction Publique, du PPCR et du RIFSEEP, et appelle à combattre en l'attente l'ensemble de leurs effets.

Le congrès exige dans l'attente :

- corriger les effets induits par la traduction de PPCR pour chaque corps, et conforter ou augmenter les taux de promotion des différents corps ministériels, opérer un reclassement systématique vers le haut des agents présents sur un grade qui ne recrute plus, défendre un vrai projet permettant de sécuriser la situation des ouvriers d'État et OPA et la reprise de leur recrutement, ouvrir un chantier global pour fluidifier et valoriser les parcours professionnels des chargés/directeurs de recherche, ouvrir un chantier pour la création d'un corps de catégorie A dédiée aux compétences « contrôle du transport terrestre» et pour le corps des techniciens de l'environnement d'accéder à un corps de catégorie A ;
- mettre en place un mécanisme égalitaire de progression de carrière pour les contractuels basé sur des grilles de progression de carrière (par exemple sur le modèle de quasi-statut) en l'attente d'une déprécarisation permettant l'intégration dans un corps de fonctionnaire ;

- appliquer les primes Outre-Mer aux agents contractuels ;
- le paiement des indemnités de précarité aux CDD en fin de contrat ;
- continuer à améliorer les modalités de gestion appliquées aux corps soumis au RIFSEEP ;
- dégager des enveloppes catégorielles au bénéfice de l'ensemble des agents ;
- sur l'Indemnité Spécifique de Service : après avoir obtenu la dérogation définitive au RIFSEEP, obtenir le paiement de l' « année de retard » pour l'ISS, s'engager dans une démarche 2020-2022 de revalorisation indemnitaire a minima pour rattraper les effets de l'inflation depuis 2010 ;
- redonner un signal clair sur la dynamique d'ascenseur social, affaiblie ces dernières années, par poursuite et relance de plans de requalifications (y compris dans certains corps d'établissements), suppression des plafonds de verre et défense des niveaux de taux de promotion ;
- mettre en œuvre l'accord sur l' « égalité professionnelle » de manière ambitieuse et dotée de moyens concrets, visant au progrès social et non à l'alignement vers le bas généralisé, FO étant vigilante à la mise en œuvre effective de l'expérimentation de la semaine de 4 jours, obtenue par FO ;
- lutter contre tous les effets néfastes aux agents induits par les réformes que FO combat.

III- Pour la défense des conditions de travail

Le congrès s'insurge contre les baisses d'effectifs et les réorganisations de service, et exige leur arrêt. Le congrès réaffirme que la prévention des risques psychosociaux passe par une volonté politique de stabiliser le contexte institutionnel, organisationnel, les missions et les effectifs des services. Le congrès dénonce le non respect par l'État employeur de ses obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Le congrès condamne l'inaction de l'État vis à vis de ses établissements publics en matière de RPS qu'il a de surcroît provoqué en saccageant leurs moyens.

Le congrès exige dans ce cadre de :

- maintenir les CHSCT ;
- renforcer les moyens nécessaires à la mise en place d'une politique ambitieuse en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans l'ensemble des services et établissements ;
- interdire les pratiques concourant à écrêter le temps de travail réel et à masquer le non respect des garanties minimales, intégrer les temps de déplacement professionnels et domicile/travail induits par les dernières réorganisations dans le temps de travail, permettre l'organisation du temps de travail sur 4 jours/semaines ;
- établir et décliner dans chaque service/établissement des règles nationales encadrant l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication, instituant un réel droit à la déconnexion ;
- lever les freins à la mise en place des textes sur le télétravail, permettre que les jours télétravaillés puissent être gérés annuellement, tout en préservant le collectif de travail, et ainsi assurer une transparence totale des dispositifs locaux d'attribution des jours de télétravail. Assurer la prise en charge par l'employeur des frais de fonctionnement (chauffage, électricité, téléphone...) ;
- mettre en place un plan d'action dédié à l'intégration et à la valorisation des personnes handicapées ;
- ouvrir une concertation sur l'évolution des différents Systèmes d'Information RH qui pèse sur les personnels des filières RH et aura un impact sur l'ensemble des agents.

IV - Pour une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut

Le congrès réaffirme son attachement à une action sociale ministérielle ambitieuse, dotée des moyens nécessaires et bénéficiant à l'ensemble des agents au sein des services ministériels, interministériels et établissements sous tutelle.

Le congrès reste attaché à l'existence des comités locaux d'action sociale, ceux-ci ayant fait la preuve de leur utilité et mettra tout en œuvre pour le maintien des CLAS au sein des DDT(M).

Le congrès restera vigilant pour que les moyens soient donnés et que les services de proximité soient facilitateurs dans l'intérêt des agents.

Le congrès se félicite que le Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), inscrive son action sous la forme d'un troisième espace éducatif - après la famille et l'école - dans le cadre d'une politique sociale et solidaire. Il salue l'opiniâtreté des militants qui ont continué à y promouvoir les valeurs du « vivre ensemble » - solidarité, laïcité, citoyenneté, autonomie, socialisation - dans un contexte difficile et malgré les obstacles posés par l'administration durant ces derniers mois.

Le congrès salue le soutien apporté par la FEETS-FO au CGCV pour continuer à répondre aux attentes des personnels comme en témoigne le nombre sans cesse croissant de leurs enfants mineurs accueillis tout au long des quinze dernières années.

Concernant la protection sociale complémentaire, le congrès réaffirme son attachement à un modèle mutualiste collectif, global et solidaire, respectueux des spécificités des agents de nos ministères, échappant aux logiques de marché. Le congrès dénonce les conditions du référencement ministériel conduit au sein du ministère de l'Ecologie, que FO a refusé de cautionner, traduisant notamment une volonté de couper les retraités de leur bénéfice. Le congrès revendique que la contribution des ministères à la protection sociale de ses personnels, actifs et retraités, soit portée à 50% comme dans le secteur privé.

Le congrès exige dans ce cadre de :

- augmenter les crédits d'action sociale et consolider les moyens (humains, financiers et patrimoniaux) alloués au CGCV ;
- tirer les enseignements de l'échec pourtant annoncé du référencement en matière de protection sociale complémentaire, remettre en place des moyens financiers qui ne soient pas qu'anecdotiques, dans le respect des spécificités des agents de nos ministères, et échappant aux logiques de marché ;
- conforter le réseau des acteurs de l'action sociale ministérielle face aux menaces d'absorption par le ministère de l'Intérieur.

V - Pour l'amélioration de la condition des retraités...et de l'accès pour ceux qui y prétendent

Le congrès fustige et combat le projet de loi portant réforme des retraites suivant un système « à points ».

Le congrès condamne la propagande visant à opposer les salariés du public et du privé, basée sur des éléments de désinformation, pour mieux dégrader l'ensemble des régimes de retraite.

Le congrès rappelle que les fonctionnaires de l'État perçoivent une pension qui est la continuation d'un salaire en contrepartie des engagements spécifiques au service de la nation. Le congrès pointe et dénonce le faible niveau de pension versé à nombre de fonctionnaires – près d'un million de fonctionnaires de catégories C en activité perçoivent le SMIC - ainsi que le faible taux de remplacement appliqué vue l'importance prise par les régimes indemnitaire au détriment de la rémunération indiciaire.

Le congrès réaffirme ses revendications pour les fonctionnaires d'Etat :

- Le maintien du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) ;
- L'intégration des primes dans le traitement du calcul ;
- Le maintien du calcul de la pension sur la base de 75 % du traitement indiciaire brut détenu les 6 derniers mois ;
- La garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète ;

- La suppression des systèmes de « décote/surcôte » destinés à prolonger les carrières ;
- Le rétablissement du lien actifs/retraités (ex article L16 du CCPCM).

Le Congrès revendique pour garantir la prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité:

- de conserver le service actif pour les corps d'exploitation et des affaires maritimes, d'appliquer le service actif à l'ensemble des fonctionnaires exerçant des missions publiques de sécurité, de police, de surveillance et de contrôle et aux agents de Météo-France qui ont exercé un emploi qualifié de permanent ;
- De mettre en place la bonification du service actif pour l'ensemble des bénéficiaires et de l'inscrire dans le CPCM.

VI – Pour sortir du « monologue antisocial » et le retour à de réelles négociations

- Le congrès se félicite des résultats obtenus par la FEETS-FO et ses syndicats nationaux à l'occasion des élections professionnelles de fin 2018, au niveau ministériel (maintien de 4 sièges en CTM du ministère de l'Ecologie, contribution aux bons résultats aux ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur), interministériel (1ère place au CT des DDI), des services (1ère place dans l'ensemble des services du ministère de l'Ecologie) et des CAP (consolidation globale des positions des syndicats nationaux FO, souvent majoritaires). Le Congrès souligne par ailleurs la représentativité obtenue par FO au sein de l'Office Français de la Biodiversité.
- Le congrès dénonce une nouvelle fois les effets des accords de Bercy - non signés par FO – et fustige les effets induits par la loi de « transformation » de la Fonction Publique en prolongement des tentatives précédentes de contourner ou dénaturer les instances réglementaires.
- Le congrès exige le respect du droit de grève, et en particulier son utilisation abusive des assignons ou réquisitions d'agents en cas de préavis.
- Le congrès exige dans l'attente de l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et notamment du rétablissement des prérogatives des CAP de:
 - redonner, par des signes tangibles, de la consistance et du crédit au dialogue social ministériel ;
 - conserver dans le contexte de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique une capacité à défendre une politique RH ministérielle dans l'intérêt des agents, ce qui passe par des règles de gestion construites partant des particularités des corps et filières ;
 - reconstituer les moyens permettant aux DRH ministérielles d'animer le dialogue social et à peser en interministériel ;
 - reconstituer des espaces de concertation nationaux et locaux permettant à l'administration de garantir l'égalité de traitement des agents et aux agents de voir leur situation réellement prise en compte ;
 - permettre aux organisations syndicales de négocier en toute liberté dans le cadre de projets d'accords, sans les exclure des processus de suivi si elles ne sont pas signataires ;
 - prendre réellement en compte l'activité syndicale des agents au travers du dialogue social dans la définition des objectifs leur étant fixé à titre professionnel, et tout mettre en œuvre pour que l'engagement syndical ne soit pas le motif pour bloquer leur parcours ;
 - stopper les attaques nationales contre les droits et moyens syndicaux ;
 - permettre aux permanents syndicaux, à leur demande, une réintégration dans leur service d'origine ou à proximité de leur résidence familiale ou tout autre lieu de leur choix ;
 - rappeler aux chefs de services l'importance du dialogue social local dont ils sont désormais pleinement responsables, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux ;
 - maintenir en 2022 des instances dédiées à l'hygiène et à la sécurité partout où existent des CHSCT;
 - mettre en place au plus tôt les moyens et une organisation nécessaire à la préparation des élections professionnelles de 2022, et ne pas céder à l'effet de mode « vote électronique ».

Le congrès appelle la FEETS-FO à porter la légitimité de sa représentativité, voire le rapport de force si nécessaire, face à tout interlocuteur ou au sein de toute instance décisionnaire pour défendre les droits de nos mandants.

Le congrès réaffirme la vocation de la FEETS-FO :

- à intervenir de manière exclusive sur l'ensemble des champs relevant de ses statuts – Équipement, Environnement, Transports et Services – quels que soient la répartition des compétences ministérielles, le cas échéant en lien avec d'autres fédérations d'industrie quand cela est nécessaire, comme en DDI depuis 2010 ;
- à contribuer activement, avec ses syndicats nationaux, à la définition des mandats de la FGF-FO dans ses champs d'attribution, et à appuyer leur mise en œuvre.

VII- Les fronts se déplacent...à nous de les occuper !

Notre engagement, c'est de résister aujourd'hui, c'est de revendiquer toujours, et ce sera de reconquérir demain !

Pour que ce que d'aucuns voient comme un rouleau compresseur ne soit au final qu'un mouvement de balancier que l'histoire rangera dans la rubrique « excès que la raison a pu éteindre ».

Notre engagement, cela reste aussi de maintenir un lien de solidarité dans tous les services et établissements, pour qu'aucun agent ne soit abandonné à son sort face à une administration qui ne prend même plus la peine de cacher son jeu pour conduire les réformes : « Neutraliser les opposants » et « Isoler les irréductibles » (ref : vadémécum de conduite d'AP 2022 au sein de Météo-France). Tout un programme qui place le rôle des organisations syndicales et de leurs militants en première ligne des nécessités vitales !

S'adapter, évoluer, se développer est une nécessité !

Le contexte change, les instances changent, le droit applicable change...les attentes de nos mandants aussi !

Aussi, la fédération, avec ses syndicats nationaux, appelle l'ensemble de ses militants et militantes à s'engager à prolonger les combats en cours, préparer ceux à venir pour défendre notre vision du service public républicain et de la fonction publique, s'engager activement au sein de chaque service dans le renforcement de la syndicalisation ainsi que dans la préparation des élections professionnelles de fin 2022 et plus largement dans la consolidation de la présence et de la représentativité de notre organisation.

- En s'adaptant à un monde en mouvement :

- Systématiser et structurer l'accueil des nouveaux agents dans les services (nos nouveaux adhérents d'aujourd'hui seront nos militants de demain)
- Renforcer l'expertise juridique pour appui individuel aux agents
- Développer une capacité d'accueil et de syndicalisation des agents contractuels

- En consolidant notre force militante :

- Former et accompagner nos « jeunes militants»
- Renforcer l'action/animation syndicale de terrain
- Ne jamais laisser éteindre la flamme, l'activer là où elle n'existe pas, et préparer la « relève » quand c'est nécessaire

L'ensemble de ces actions doit concourir à s'adapter aux nouveaux fronts qui nous sont opposés. Leur mise en œuvre est l'affaire de tous !

Le congrès appelle à prolonger et amplifier la résistance et la mobilisation

Pour un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République

Pour la reconnaissance et la valorisation de la plus-value des ministères techniques

Pour un État à l'écoute et partenaire éclairant des collectivités locales

Pour un réseau de formation et de recherche ministériel conforté : sans écoles, pas de ministères techniques...et inversement !

Pour un État réellement connecté au territoire, que l'on peut encore toucher du doigt... et pas seulement de la souris

Pour un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide

Pour une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire

Pour la défense du statut général et des statuts particuliers , contre la précarisation de l'emploi public

Pour la consolidation des compétences des services et des agents via des parcours professionnels ministériels

Pour des parcours professionnels dans une Fonction publique attractive, valorisée et fière de sa diversité

Pour le retour à des conditions de travail décentes et la prise en compte de l'humain dans l'organisation des services

Pour une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut

Pour l'amélioration de la condition des retraités...et de l'accès pour ceux qui y prétendent

Pour sortir du « monologue antisocial » et le retour à de réelles négociations

Le congrès s'oppose en particulier à toute nouvelle décentralisation ou déconcentration dont les fondements seraient :

Décomposition du service public républicain

Destructuration de la chaîne nationale de portage des politiques de nos ministères

Destruction des droits et garanties des agents de l'État

Notre mot d'ordre en 3D :

Déterminés à se Défendre aujourd'hui pour le service public de Demain !

Adoptée à l'unanimité

La Force Syndicale

F.E.E.T.S.

Fédération Équipement Environnement
Transports Services

FO

